

Journal APELF

2023



La Vie au Lac

Mot du président

À quoi et à qui ça sert l'APELF?

Ça fait quoi l'APELF?

A-t-on besoin de l'APELF?

Si vous vous posez l'une de ces questions, je suis tenté de vous répondre par la question suivante :

Avez-vous l'intention de demeurer plusieurs années au lac Fortin?

Si vous répondez que vous n'êtes que de passage au lac, peut-être que vous ne sentirez pas l'intérêt de vous préoccuper de l'environnement du lac. Mais si vous êtes ici pour plusieurs années, vous aurez nécessairement intérêt à vous préoccuper de l'environnement du lac et de votre résidence. Ne serait-ce que pour l'argent que vous y investissez. Dès lors, pensez-vous qu'il est opportun de vous regrouper, en tant que propriétaire, pour vous assurer qu'il fera bon de vivre au lac encore longtemps? Poser la question c'est y répondre. L'APELF est donc ce regroupement de propriétaires qui agit pour nous assurer que vivre au lac sera intéressant encore de nombreuses années. Nous et nos enfants pourrons donc bénéficier de cette chance que nous avons d'avoir une résidence au lac Fortin.

La vie au lac, c'est :

- Avoir un lac avec une eau propre à la baignade, poissonneuse, ...
- Avoir des voisins respectueux de ma quiétude,
- Pouvoir pratiquer mes activités de nautisme et autres activités en toute sécurité,
- Avoir de belles excursions de pêche avec mes petits-enfants, mes amis, ma famille ...
- Pouvoir admirer le vol des aigles à tête blanche,

- Profiter d'un coucher ou d'un lever de soleil magnifique,
- Finalement, être heureux quand je suis chez-moi au lac.

C'est donc plaisant « *La Vie au Lac* ».

Afin de rappeler l'extraordinaire opportunité que nous avons de profiter de notre coin au lac, l'APELF amorce cette année une campagne de sensibilisation qui vise à faire prendre conscience de cette chance que nous avons. Combien de personnes voudraient être à notre place et profiter de la vie au lac ? Apprécier la vie au lac est intimement lié à notre désir de le protéger pour nous et les générations futures.

C'est dans cet esprit que l'APELF a fait réaliser, avec la participation financière de la municipalité de Saint-Victor, une peinture représentant un paysage d'une partie du lac. On vous présente cette œuvre « *La Vie au Lac* » en page titre du journal. La peinture originale est l'œuvre de Julien Paré, un artiste originaire de Saint-Victor. Comme nous voulions partager la beauté du paysage traduite dans cette œuvre et la tranquillité qui s'en dégage, nous avons fait imprimer des copies 11" X 14" de l'œuvre sur du papier de haute qualité chez un imprimeur spécialisé. Le résultat est évidemment supérieur à la copie du journal. Le nombre de reproductions étant limité, nous vous invitons à ne pas tarder à vous en procurer un exemplaire (voir les détails à l'intérieur du journal). Une reprographie de cette qualité pourra certainement trouver une place de choix chez vous.

Aidez-nous à propager ce sentiment qu'il y'a du bonheur à profiter de « *La Vie au Lac* ».

Je vous souhaite une belle saison et soyez assurés que l'APELF fera tout son possible pour que cela dure encore de très nombreuses années.

Louis Aubry, président



Devenir membre de l'APELF

Comme mentionné dans la publication du journal de l'an dernier, l'APELF a fêté son 40e anniversaire en 2020. Afin de commémorer cet événement d'importance, votre C.A. s'est donné comme mandat en 2022 de mettre en place une campagne de promotion soulignant la qualité de « *La Vie au Lac* ». Tout au long de la prochaine année, l'APELF mettra de l'avant cette formule et soulignera quels sont les avantages et l'importance pour la communauté du lac Fortin à devenir membre de VOTRE association.

La pandémie ayant contrecarré nos plans de souligner notre 40e anniversaire de fondation, nous profitons donc de notre 43e anniversaire pour vous offrir **deux (2) articles promotionnels qui vous seront remis gratuitement au moment de votre adhésion**, soit :

- **Un sac d'épicerie isolant**, 15 po x 13 po avec fermoir pour le transport au frais des aliments et/ou des boissons, serviette mouillée, etc.
- **Une serviette de plage blanche** en microfibre hypoallergénique, antimicrobienne, absorbante, sans odeur et à séchage rapide, de format 30 po x 60 po.



Ces deux articles arborent le nouveau logo de l'APELF et reflètent parfaitement le mandat d'origine de votre association, soit la protection de l'environnement du lac et l'amélioration de la qualité de vie des résidents!

Aussi, nous aimerions vous rappeler qu'au-delà des articles promotionnels, il ne faut pas sous-estimer et oublier les 3 grands principes qui sont la base de votre engagement auprès de l'APELF, soient :

- Être membre est un geste d'engagement envers notre lac.
- Être membre est un geste de coopération.
- Être membre est un geste durable.

Le coût de la carte de membre n'a pas changé depuis de très nombreuses années. L'inflation nous touche aussi et conséquemment nous augmentons de 5\$ le coût de la cotisation annuelle. Celle-ci coûtera donc 30\$.

Vous désirez devenir membre? **Voici comment procéder au paiement de votre cotisation annuelle. Deux options s'offrent à vous :**

1- faire un paiement par chèque à l'ordre de « APELF » de 30\$ et le poster à l'adresse suivante:

287, rue Marchand, St-Victor (QC) G0M 2B0

2- **virement Interac** de 30\$: pour ce faire, veuillez suivre les instructions suivantes :

- a) Sélectionner la fonction « **Interac** » de votre institution bancaire
- b) Ajouter l'APELF comme destinataire via **notre adresse courriel** (apelf.lacfortin@gmail.com) comme mode de correspondance du destinataire.
- c) **Important** : la question de validation doit être : « **nom de mon association** » et la réponse doit être « **apelf** ».

TOUTE AUTRE COMBINAISON « QUESTION/RÉPONSE » POURRA ENTRAÎNER LE REFUS DE VOTRE PAIEMENT

d) Vous devez inclure un message descriptif pour la raison du virement. Dans ce cas-ci, la raison du virement doit-être « **cotisation** ».

grangeboustifaille.com



1000 4e rang S
418-313-7596

Légumes bio
Poulets bio
Oeufs de poules en liberté
Porc élevé au pâturage

EXCAVATION POULIN

Creusage de drains, d'égouts, d'aqueducs & terrassement

418.588.6424

ST-VICTOR

ENVIROSEPTIC PREMIER TECH BIONEST

Table des matières

Mot du président.....	1
Devenir membre de l'APELF.....	2
Composition du conseil d'administration.....	3
Réalisation du journal.....	3
Mots des maires.....	4-5
« La Vie au Lac ».....	5
Vente de t-shirts.....	6
Ensemencement de dorés.....	7
Le vrai danger : l'insouciance.....	7
Lavage obligatoire des embarcations.....	8
Projet de site d'entreposage commerciale.....	8-9
Les grosses vagues.....	9
Tête-à-tête avec votre bac bleu.....	10
Compostage domestique.....	10
Accès non-autorisés sur le terrain de Beauceville.....	11
Des gicleurs pour éloigner les outardes.....	11-12
Réseau de suivi volontaire des lacs.....	12-13
2022 une mauvaise année.....	13
FESTINEIGE 2023.....	14
Assemblée Générale Annuelle.....	14
Nous joindre.....	14

Composition du conseil d'administration

Louis Aubry.....	président
Bob Moran.....	vice-président
Bastien Thibodeau.....	secrétaire
Éric Audet.....	trésorier
Marcel Pagé.....	administrateur
Marina Carrier.....	administratrice
Sébastien Pouliot.....	administrateur
Ruth Roy.....	adjointe au C.A.

Réalisation du journal

Rédaction
Éric Audet
Ruth Roy
Louis Aubry

Production
Myriam Bélanger

Impression
Centre Laser Couleurs Du Parc

Publicité
Bob Moran
Ruth Roy

Réalisation
Louis Aubry
Myriam Bélanger

Distribution
APELF

***La parution du journal est possible grâce à l'appui de nos commanditaires.
Encouragez-les.***

Mot du maire de Saint-Victor



Bonjour mes amis,

Le conseil municipal apprécie de pouvoir disposer de cette tribune chaque année, pour vous présenter ses réalisations ainsi que ses projets à l'endroit des riverains du lac Fortin.

RÈGLEMENT SUR LES EMBARCATIONS

Tout d'abord, comme convenu avec l'APELF, la mise en place d'une réglementation sur les embarcations marines est prioritaire et est prévue entrer en vigueur cet été, pour les lacs Fortin et du Castor. On connaît les ravages que peuvent causer les espèces aquatiques envahissantes, ainsi aucun effort ne doit être ménagé en ce sens. Également, nous planifions en ce moment l'aménagement d'une station de lavage des embarcations selon les procédés reconnus, en collaboration avec une firme spécialisée en la matière. Elle devrait être aménagée sur le site du garage municipal, sur la rue Principale (Route 108).

PLAFONNEMENT DU COMPTE DE TAXES

Pour une 7e année, on s'efforce de plafonner nos comptes de taxes. La taxe foncière générale a baissé de 11 cents pour contrer l'impact du nouveau rôle d'évaluation ayant cours en 2023. Comme élu, on n'a pas de contrôle sur le rôle d'évaluation, il est en hausse et ça montre que notre municipalité intéresse les acheteurs. Cette année, c'est plus particulièrement les secteurs commercial et industriel qui sont affectés, dont les évaluations se trouvaient en-deçà du marché. Ce qu'on peut faire, c'est de réduire le taux de taxe foncière, pour qu'en bonne partie nos comptes de taxes restent stables. On a fait la même chose lors des autres rôles de 2017 et 2021.

INTRODUCTION DU COMPOSTEUR

Suivant une politique du gouvernement du Québec, toutes les municipalités devront avoir complété leur plan de revalorisation des matières organiques au 31 décembre 2024. Voici pourquoi les gens des secteurs ruraux, dont les propriétaires autour des nos lacs, ont reçu ou recevront bientôt un composteur domestique, servant à recueillir les matières organiques tel que les restants de table (sauf viande) ainsi que les résidus verts comme les feuilles mortes et résidus de jardins (excepté les mauvaises herbes). Détourner ces résidus de nos poubelles est un effort collectif, car tout ce qui va au bac noir, soit les déchets ultimes, coûtera de plus en plus cher à traiter, en raison des pénalités que prévoit le gouvernement - cette année, cela représente 125\$ la tonne, dont 95\$ pour le dépotoir et 30\$ de pénalité du gouvernement, cette dernière qui augmentera chaque année pour atteindre 60\$ en 2030, tout ça pour décourager l'enfouissement. Nul besoin de dire que tous nos efforts nous aideront à économiser beaucoup, tout en protégeant davantage notre environnement.

BACS À DÉCHETS / RECYCLAGE : RÉSERVÉS AUX RÉSIDENTS

Les poubelles noires et bacs bleus (recyclage) regroupés en sites aux abords des routes principales sont exclusivement réservés à l'usage des résidents des lacs. Tout ce qui y est déposé, c'est nous tous qui payons pour leur transport et leur traitement. Au fil des ans, on a rajouté des poubelles et des bacs à recyclage, et après coup, on se rend compte qu'il y a une quantité irréaliste de rebuts à traiter, on a aussi été informés que des gens d'autres municipalités avaient été vus y déposer leurs propres déchets. C'est inacceptable. On est actuellement en démarches pour implanter en certains sites des conteneurs verrouillés - au moment d'écrire ces lignes, la solution envisagée n'est pas encore définitive, mais des améliorations devraient être visibles dès cet été à ce sujet. Nous vous invitons à nous communiquer tout site problématique afin qu'on puisse s'ajuster, selon le cas.

AMÉLIORATION DES ROUTES

Depuis 9 ans, notre administration a effectué plusieurs investissements sur les routes reliant nos lacs, soit la Route du lac Fortin et le 3e Rang Sud. Nous devons bientôt consacrer nos efforts à certaines rues du village, tout en préparant notre prochaine initiative, soit d'amorcer une municipalisation de certaines routes appropriées autour des lacs. Beaucoup de paramètres doivent être réunis pour se faire, notamment la largeur disponible ainsi que les travaux requis pour rendre le tout conforme. Parallèlement, il est aussi possible d'étendre la politique d'entretien estival / hivernal à d'autres accès privés, dont je vous ai parlé dans mon article dans les dernières années. En gros, c'est que normalement, la facture pour l'entretien de vos chemins privés doit être acquittée par une poignée de résidents qui acceptent de se la diviser, et ceux qui n'ont pas payé peuvent tout de même accéder à leur propriété sans avoir contribué - une situation qui s'avère injuste. Pour pallier à cela, suivant un appui de plus de 50% des propriétaires concernés, une disposition de la loi permet aux municipalités de payer la facture de l'entretien d'été, d'hiver ou les deux selon ce qui est demandé par les résidents, ledit entretien étant effectué par une firme privée, et de diviser cette facture sur l'ensemble des propriétaires concernés via leur compte de taxes municipal. Cette méthode est en place pour l'entretien d'hiver pour le chemin de la Petite-Corniche, entre autres. Si vous souhaitez implanter cela pour votre rue privée, contactez-nous et on verra comment cela pourrait se matérialiser.

POUR TOUTE DEMANDE MUNICIPALE

Vous avez une demande à formuler à la Municipalité ? Composez le 311 lorsque vous êtes physiquement sur le territoire municipal, ou encore le 418-588-6854 de partout, et ce 24h par jour, 7 jours par semaine. Pour les demandes de permis, les questions ayant trait au zonage et autres, un inspecteur est de façon générale présent à l'hôtel de ville les lundis et mercredis. Si vous désirez le rencontrer, on vous invite à prendre rendez-vous au préalable, pour garantir votre rencontre avec lui. Pour notre conseil municipal, l'APELF un partenaire de premier

plan, qui représente bien les riverains du lac Fortin et avec qui nous travaillons fort. Au nom du conseil municipal, je vous souhaite un bel été à Saint-Victor !

Jonathan V. Bolduc
Maire de Saint-Victor
Préfet MRC Robert-Cliche



« La vie au Lac »

En avril 2022, l'APELF s'est donné le mandat de pouvoir prendre part à la politique culturelle de la communauté victorienne. C'est ainsi qu'un projet d'œuvre picturale fut initié auprès de la Municipalité de St-Victor. Ce projet fut excessivement bien reçu par les autorités et un montant de 1 000\$ a été octroyé pour la réalisation de la peinture et du projet. À partir de cette toile (36"X24") nous avons tiré 30 reprographiques de haute qualité « La Vie au Lac ». L'APELF mettra en vente les 30 reproductions numérotées et signées par l'artiste au coût de 40\$. Ces reprographiques de qualité professionnelle (non-encadrées) sont de format 11" x 14". Les modalités de vente et de distribution vous parviendront sous peu.

Mot du maire de Saint-Alfred



Bonjour,
En tant que maire de la municipalité de Saint-Alfred, je tiens à vous dire que les améliorations apportées au fil des années, est chose qui nous tiens à cœur les conseillers et moi. La qualité de l'eau du lac Fortin est chose à ne pas négliger. Nous espérons que l'APELF aura encore cette année et les années suivantes, d'abondantes idées pour continuer d'innover avec de nouvelles améliorations. Pour assurer la survie du lac Fortin, nous sommes tous conscients que du travail reste à faire. Nous sommes également conscients, qu'année après année, l'APELF met les efforts pour continuer ces améliorations qui ne sont que positives. Les membres du conseil et moi-même allons continuer d'appuyer vos démarches, supporter vos actions et être à l'écoute de vos demandes.

J'en profite pour vous souhaiter à tous une excellente saison estivale.

Jean-Rock Veilleux, maire



L'APELF n'ayant pas de local pour exposer l'originale de la peinture, celle-ci sera exposée dans les locaux de la municipalité de Saint-Victor. La photo ci-après a été prise lors de la remise de la peinture à la municipalité. Les personnes présentes sont, de gauche vers la droite : Bob Moran v.-p. APELF, l'artiste Julien Paré, le maire de Saint-Victor Jonathan V. Bolduc et Louis Aubry président APELF.

A business card for Lemieux Spinning. The top left features the company logo with the text 'Filature LEMIEUX Spinning'. To the right, it says 'SPÉCIALISTE DU FIL DEPUIS 1906'. Below the logo, the name 'MARC LEMIEUX' is listed with his titles: 'Vice-président' and 'Directeur général'. Contact information includes the email 'mard@lemieuxspinning.com' and three phone numbers: '418 484-2169', '418 226-7739', and '418 484-5561'. The bottom of the card provides the address: '125, route 108 Est, C.P. 2039 St-Éphrem-de-Beauce (Québec) Canada G0M 1R0' and the website 'lemieuxspinning.com'.



Vente de t-shirts

En 2022, l'APELF a procédé à l'actualisation de son logo. Dans le cadre du programme de sensibilisation menée auprès des résidents, l'APELF met en vente des T-shirts ornés de son nouveau logo. Plusieurs démarches furent entreprises auprès de différents fournisseurs afin que ces T-shirts soient fabriqués dans un matériel de qualité supérieure tout en étant respectueux des normes environnementales.

Offerts au prix de vente de 35\$, les T-shirts pour homme sont 100% coton biologique, de couleur marine foncé. Ceux pour dame sont en coton biologique (50%) / polyester recyclé (50%), de couleur bleu chiné.

Ils sont disponibles dans les grandeurs petit, médium, grand et extra-grand et sont fabriqués au Canada.

Un cadeau pour vous, un parent ou un(e) ami(e).



LES ENTREPRISES DANPLEX INC. ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



418 484-3080

120, boulevard Bernard
Saint-Ephrem (QC) G0M 1R0

RBQ: 2867 3747

DISTRIBUTEUR
AUTORISÉ

*Service et qualité
avant tout !*



GÉNÉRATRICES
Commerciales • Résidentielles



DANPLEX.QC.CA

>385044

Ensemencement de dorés

Le 24 août 2022, M. Jean Lessard et quelques amis bénévoles (Matthieu Lessard, Raymond Lessard, Ginette Gagnon, Marc Pomerleau et Jean Pomerleau) ont procédé à l'ensemencement de 1 000 dorés jaunes. Les jeunes poissons mesuraient 10 cm et il semblerait que le taux de survie de ces alevins fut une réussite. La campagne de financement volontaire a permis d'amasser 2 150\$ et représente un vif succès.

M. Lessard a de nouveau déposé une proposition au comité de direction de l'APELF pour procéder à un nouvel ensemencement en 2023, proposition qui fut acceptée. Votre association appuie fortement cette démarche, car elle s'inscrit assurément dans l'amélioration de la qualité de vie des riverains. Nous tenons à souligner que M. Lessard agit à titre bénévole pour l'APELF et l'ensemble des propriétaires du lac.

Encore cette année, l'APELF recueillera toutes les contributions volontaires; vous pourrez faire vos contributions par chèque au nom de l'APELF ou procéder à un virement Interac en indiquant la réponse « doré » comme message descriptif. Bien entendu, toutes les contributions sont les bienvenues, mais nous vous suggérons un montant de 35\$ (que vous pourrez bonifier, bien entendu).

Merci beaucoup à M. Jean Lessard et son équipe pour leur engagement, leurs efforts et leur disponibilité. Merci aussi à toutes les personnes qui ont généreusement contribué au fonds pour l'ensemencement.



Le vrai danger : l'insouciance

Si vous utilisez le lac Fortin, l'introduction d'espèces envahissantes devrait être votre principale inquiétude. L'introduction d'une espèce comme la moule zébrée ou le myriophylle à épi changerait à jamais votre rapport avec le lac. Après la perte d'habitat, les espèces envahissantes représentent la deuxième menace la plus importante pour la diversité des écosystèmes de la planète. Elles perturbent les ressources aquatiques en :

- réduisant la biodiversité et la qualité de l'habitat
- supplantant les espèces indigènes et compromettant leur survie
- coûtant beaucoup d'argent pour tenter de contrôler l'envahisseur
- nuisant considérablement aux activités récréatives
- perte de valeur des terrains et immeubles.

On pourrait continuer longtemps à vous présenter tous les problèmes que causerait l'introduction d'une espèce envahissante. **Mais le vrai danger d'introduction d'une espèce envahissante, c'est l'insouciance.** Ignorer sciemment ou non que cela peut nous arriver, penser que le risque est exagéré,

que ce ne sont que des prophéties de malheur, là est le vrai danger. Le bonheur immédiat de pouvoir recevoir des amis avec leurs bateaux ou d'aller naviguer ailleurs sans se soucier de traîner les bêtes de lac en lac, ne doit pas l'emporter sur le risque collectif de nuire à tous, pour toujours. Il n'y a pas de remède, soigner les symptômes coûte très, très, très cher et c'est à refaire chaque année. Pouvez-vous assumer un risque aussi grand?

Christian Roy
418.226.5475
christian.roy@aquabeauce.com

AquaBeauce
Eau de source naturelle

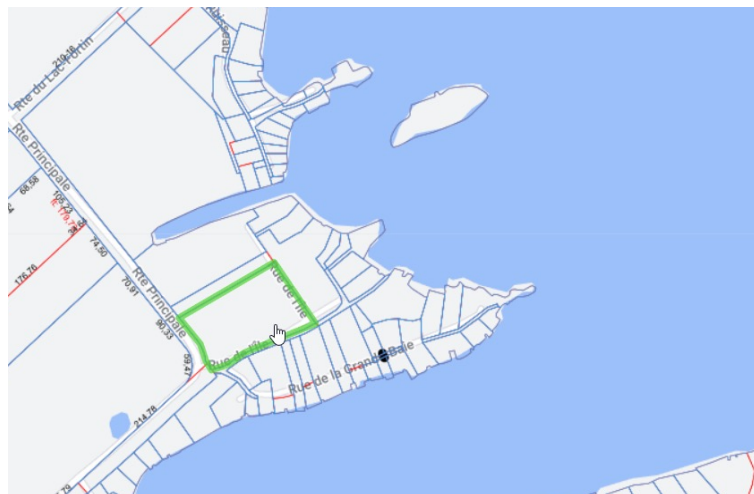
175, chemin des Fonds | St-Victor 418.588.3289
St-Victor, Beauce G0M 2B0 | Fax 418.588.4289
1.866.588.3289

Beauce Eau inc.

Lavage obligatoire des embarcations

L'APELF collabore avec la municipalité de Saint-Victor à un projet de lavage obligatoire des embarcations qui auraient navigué sur un autre plan d'eau. Le projet vise la mise à l'eau aux lacs Fortin et du Castor. Tous les types d'embarcations sont concernés par cette obligation. Les détails de ce dossier seront connus au cours du printemps. La municipalité envisage de construire une station de lavage des embarcations. Il ne faut pas croire que laver l'embarcation de nos visiteurs dans l'allée à côté du chalet ou dans la cour arrière sont des mesures sécuritaires pour empêcher l'introduction d'une espèce envahissante. Cet important dossier sera abordé lors de l'assemblée générale des membres.

Le terrain visé est le suivant, en encadré :



La proposition de modification réglementaire concernant ce dossier et publiée le 12 décembre 2022 par la municipalité se lit comme suit : (les surlignés sont nôtres)

« Article 7.1 Modifications au feuillet #6 :

1° En ajoutant la note (21) à liste des notes de bas de page et comprend l'indication suivante : (21) L'usage d'entreposage est exclusivement pour permettre l'entreposage d'équipement de loisirs et de villégiatures (ex : bateau, moto marine, mobilier saisonniers, quai).

Article 7.5 Modifications au feuillet #5 pour la zone V-81 :

1° En ajoutant l'usage #502 Entreposage pour usage commercial à la case de la classe d'usage « autres usages permis ».

2° En ajoutant la note (21) à la case de la classe d'usage « autres usages permis ». Tel qu'il est montré aux grilles des usages et des constructions autorisés, jointes au présent règlement en annexe A, ladite annexe faisant partie intégrante comme si au long réité. »

Faisant suite à cette proposition d'amendement réglementaire de la municipalité et suite aux informations obtenues lors de la séance de consultation, le conseil d'administration de l'APELF a transmis sa position à la municipalité.

« Le conseil d'administration de l'APELF est d'accord avec les modifications ci-dessus mentionnées sous réserve des conditions suivantes :

1. L'accord de l'APELF doit être considéré comme une exception à ne pas généraliser en zone de villégiature, ne serait-ce que pour une question d'équité et de précédent.

2. Le projet doit se limiter au terrain:

3E RANG SUD

Numéro de lot :

4 771 388

Numéro matricule :

7608-43-7319-0-000-0000

Numéro d'unité de voisinage :

5001

Superficie totale :

15 905.00 m²

**NE TRAÎNEZ PAS
VOS BIBITTES
de lac en lac!**

Vous risquez de contaminer
nos lacs et nos rivières.



ATTENTION!

Projet de site d'entreposage commerciale

La municipalité de Saint-Victor a publié le 12 décembre 2022 le :

« RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018, ET SES AMENDEMENTS, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR, AUX FINS DE MODIFIER ET DE CORRIGER CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT, LE PLAN DE ZONAGE ET LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES, À LA SUITE DE MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC AINSI QU'À CERTAINES DEMANDES REÇUES. »

Ce règlement prévoit ajouter dans la zone de villégiature (V-81), un nouvel usage concernant l'entreposage commercial. Cet ajout fait suite à une demande du propriétaire d'un terrain qui voudrait y développer l'entreposage commercial d'équipement de loisir et de villégiature (ex : bateau, moto marine, mobilier saisonnier, quai).

Les grosses vagues

3. Assurer la protection de l'environnement visuel du site par une haie ou une bande végétale qui maintient un écran visuel pendant les quatre saisons, d'au moins 4 mètres de largeur et d'au moins 3 mètres de hauteur sur le pourtour du site, hormis pour l'entrée du site. La largeur de l'entrée du site mesure au plus 10 mètres. Si une clôture est installée, celle-ci doit l'être du côté intérieur de la haie ou de la bande végétale.

4. La bande de végétation servira aussi à filtrer l'écoulement de l'eau de surface de ce grand terrain mis à nu.

5. **Aucun lavage d'embarcations et de remorques ne doit avoir lieu sur le site ou dans les bâtiments, en regard de la protection contre les espèces envahissantes.**

6. Les eaux usées doivent être récupérées dans un système de fosses septiques et de champs d'épuration.

7. Ne pas modifier l'usage d'entreposage permis sous aucune considération.»

L'APELF ne s'est donc pas opposée à la modification réglementaire proposée par la municipalité en considération des éléments suivants et **des conditions mentionnées ci-dessus** :

- la localisation du terrain par rapport aux rives du lac,
- ce type de service serait apprécié par les résidents du lac,
- l'entreposage ne concerne que les embarcations et de l'équipement de villégiature,
- un accès directement ou très près du rang trois sud.

Depuis quelques années on note l'engouement pour un sport nautique qui consiste à « surfer » sur une vague créée par un bateau. Évidemment, la vague doit être assez imposante. Il faut être habile pour réussir à se maintenir debout et surfer sur la vague. D'un point de vue environnemental, tant que le bateau circule loin des rives, ce qui laisse le temps à la vague de s'éteindre avant d'atteindre la rive, et que la profondeur d'eau est supérieure à 5 mètres, on peut considérer que l'activité n'est pas nuisible. Toutefois, si on considère les autres utilisateurs, de telles vagues peuvent devenir une nuisance. On nous rapporte que certains plaisanciers ont même craint pour leur sécurité par peur de chavirement. L'APELF soumet donc deux réflexions aux amateurs de ce sport et aux propriétaires d'embarcations qui, selon le mode de conduite, peuvent aussi générer de grosses vagues : d'une part, la dimension réduite du lac Fortin amène inévitablement une nuisance des grosses vagues et d'autre part la sécurité des autres plaisanciers peut être compromise. Vous êtes toujours responsables de la conduite de votre embarcation et des effets de celle-ci sur les autres embarcations et l'environnement. Pensez-y avant de faire de grosses vagues, vous n'êtes pas seuls sur le lac.



MINI-PELLE
Gilles Beaudoin

POUR TOUS PROBLÈMES DE DRAINAGE

Système de vérification par caméra couleurs | Nettoyage à pression

Licence RBQ : 8312-7472-00

341, boul. Duval, St-Victor (Qc) G0M 2B0
Tél.: 418 588-2452 • Cell.: 418 230-8420



GOUTTIERE
CRS

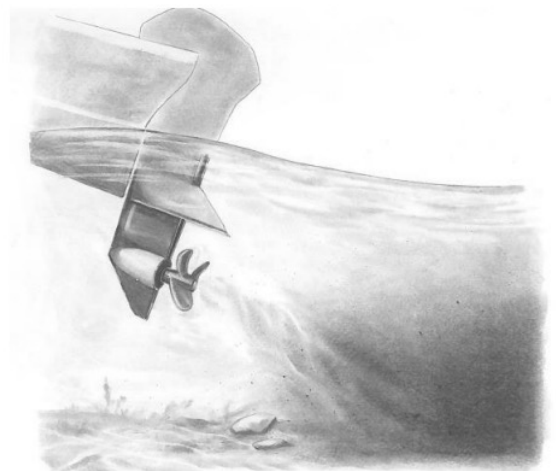
Steven Cliche
Propriétaire | 418 226-6097

info@gouttierecrs.com | gouttierecrs.com

Gouttière
Pare-Feuille
Arrêt-Neige
Nacelle

Lentement svp

Circuler lentement dans les zones peu profondes évite de soulever les sédiments du fond, de remettre en circulation la pollution et la dispersion des algues.



Association pour la protection de l'environnement du lac Fortin



TÊTE-À-TÊTE AVEC VOTRE BAC BLEU

Vos questions les plus fréquentes!

Votre service de l'environnement a rassemblé les interrogations les plus fréquentes de ses citoyens concernant tout ce qui est relatif à la gestion des matières résiduelles. Une foire aux questions plus étoffée est disponible sur le site web de la MRC: <https://www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/foire-aux-questions/>

Question: Quelles matières sont acceptées?

Réponse: Retenez: Contenants, emballages, imprimés et journaux ou téléchargez l'application de tri mobile Ça va où?

Question: Quel type de plastique ne se recycle pas?

Réponse: Les plastiques qui ne possèdent pas le symbole du triangle de Möbius (triangle fléché) avec le chiffre 1 à 5 ou 7 ne sont pas recyclables. La styromousse qui est numéro 6 n'est donc pas acceptée au centre de tri. Mais attention! Si le plastique s'étire (ex. sac d'épicerie ou «Saran Wrap»), c'est qu'il est recyclable.

Question: Doit-on rincer les contenants?

Réponse: Oui, il est préférable que tous vos contenants soient rincés, afin d'éviter la contamination des autres matières, de protéger la santé des employés du centre de tri et d'éviter les mauvaises odeurs.

Question: Dois-je enlever les bouchons des contenants de plastique?

Réponse: Non, les bouchons doivent être laissés sur les contenants de plastique pour qu'il ne contamine pas les autres matières, comme le verre. Dévissez-les d'un quart de tour pour permettre une meilleure compaction.

Question: Est-ce que le papier d'aluminium est recyclable, même souillé?

Oui, faites-en des boules et mettez dans le bac bleu!

Question: Est-ce qu'il y a de la collecte les jours fériés?

Réponse: Oui, les seules journées où il n'y a aucune collecte de recyclage sont les 25 décembre et 1^{er} janvier. Pensez aussi à imprimer le calendrier des collectes via le site web de votre municipalité.

Question: Est-ce que l'excédent que je mets à côté de mon bac sera ramassé?

Réponse: Non, il ne sera pas ramassé, il est suggéré de l'étaler sur plusieurs collectes.

Question: Est-ce qu'il y a une limite maximale de bacs bleus ou conteneurs sur ma propriété?

Réponse: Il n'y a aucune limite quant à la quantité de bacs roulants que le résidentiel, le commercial ou l'institutionnel peut posséder. Si vous posséder plus de 4 bacs bleus, il est recommandé de faire la location ou l'achat d'un conteneur.

En espérant vous avoir aiguillé un peu plus!

Magasin Coop St-Victor

Éric Lessard, gérant

Tél. : 418 588.6803 Fax. : 418 588.7700

132, rue Commerciale, Saint-Victor Québec G0M 2B0



Un régime minceur pour votre poubelle!

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

COMMENT UTILISER SON COMPOSTEUR?

Pour répondre aux exigences du ministère de l'Environnement et encourager le compostage directement à la maison, la MRC vous offre gratuitement un composteur domestique. Pour en apprendre davantage, rendez-vous à la section Services - Matières résiduelles sur www.beaucerc.com

MATIÈRES ACCEPTÉES

MATIÈRES VERTES

- Légumineuses, pelures, épluchures et restants de fruits et de légumes
- Marc et filtres à café
- Feuilles et sachets de thé
- Coquilles d'œufs
- Rogneres de gazon
- Petites branches, fleurs, résidus de jardinage, plantes d'intérieur



MATIÈRES BRUNES

- Copeaux de bois
- Feuilles sèches, herbe
- Brindilles et paille
- Cartons d'œufs
- Papier brun, essuie-tout, mouchoirs, serviettes de table, papier journal en lamelle, terre
- Granules de bois



MATIÈRES REFUSÉES

- Produits laitiers
- Matières grasses
- Huile
- Viandes
- Poissons
- Os, mauvaises herbes en graine et plantes envahissantes
- Plantes malades
- Rogneres de gazon traitées avec des pesticides
- Litière et excréments d'animaux
- Cendres



QUESTIONS FRÉQUENTES

Le compost dégage des odeurs?
Cause: manque d'air, compost trop humide.

La température ne monte pas?
Cause: pas assez de matières dans le composteur, trop d'ombre.

Solution: ajouter plus de matières, mélanger le contenu, déplacer le composteur dans un endroit mi-ensoleillé.

Trop d'insectes?
Cause: la nourriture est exposée ou manque de matières brunes dans le composteur.

Solution: ajouter de la matière brune (ex.: copeaux ou granules de bois).



Earth de FreeGarden



IM4000 de FCMP Outdoor

CONSEILS

- Pour le composteur Earth de FreeGarden, mettre 2 à 3 parts de matières brunes pour 1 part de matières vertes. Pour le IM4000 de FCMP Outdoor, mettre 2 à 3 parts de matières vertes pour 1 part de matières brunes.
- Placer le composteur dans un endroit mi-ensoleillé.
- Placer le composteur Earth de FreeGarden en contact avec la terre pour favoriser l'intégration des microorganismes.
- Déchiqueter les matières volumineuses.
- Brasser le contenu du composteur aux 2 semaines pour l'aérer.
- Fournir suffisamment d'eau pour garder le compost humide, mais pas imbibé.

compostage@beaucerc.com

418 774-9828 poste 231

Accès non autorisés sur le terrain de Beauceville

La ville de Beauceville possède un terrain en bordure du lac Fortin situé de part et d'autre du barrage (illustré sur la carte). Ce terrain est également un milieu humide protégé par le ministère de l'Environnement et une zone de protection naturelle (intégrée au projet de règlement du PRMHH de la MRC).



Ce terrain à l'état naturel en bordure du lac est la dernière zone riveraine protégée en importance du lac. Cette zone, en plus d'offrir un encadrement visuel naturel, offre une protection pour la qualité de l'eau. Le lac Fortin, faut-il le rappeler, contribue à l'alimentation en eau potable de la ville de Beauceville. En 2022, un avis d'infraction de la municipalité de Saint-Alfred informait la ville de Beauceville de plusieurs ouvertures (à son insu) au lac sur son lot, et ce sans autorisation. Le contenu de cet avis stipule également que plusieurs arbres et arbustes ont été coupés, de la terre a été étendue pour niveler le sol et du gazon a même été semé. Les corridors déboisés jusqu'au lac mesurent de 8 à 10 mètres de large. L'avis de la municipalité de Saint-Alfred demande à Beauceville de remédier à la situation par la remise en état du milieu.

Un des corridors illégaux vue à partir de la rive du lac.



Dès lors, la ville de Beauceville très proactive entame des démarches correctrices, notamment en installant des clôtures vis-à-vis ces ouvertures non autorisées, et ce afin d'y empêcher le passage tout en protégeant le reboisement et la naturalisation de ces corridors. La valeur estimée des travaux correctifs en 2022-2023 se situe entre 85 000\$ à 100 000\$.

L'APELF a toujours considéré comme primordiale la protection intégrale de ce milieu riverain naturel. Nous appuyons donc sans réserve la ville de Beauceville dans ses démarches de protection de cet important milieu. Le ministère de l'Environnement a également signifié son appui à la ville de Beauceville dans ses démarches de remise en état des lieux.

La ville de Beauceville souhaite informer les propriétaires de la Municipalité de Saint-Alfred, notamment ceux jouxtant ce terrain, que **le ministère de l'Environnement interdit toute ouverture (perturbation) dans cette zone de protection. Toute ouverture au lac sera sanctionnée, et ce sans préavis.**

An advertisement for ATELIER MÉCANIQUE MP INC. The logo features a shield with a wrench and a screwdriver, and the letters 'MP' in the center. The text reads 'ATELIER MÉCANIQUE MP INC.' and 'ENTRETIEN / RÉPARATION MARINE ET VÉHICULES LÉGERS'. The contact information is: '51, Route 271, Saint-Benoit-Labre B.: 418-228-7314 | C.: 418-221-3506'.

Des gicleurs pour éloigner les outardes

À la suite d'une information d'un membre au printemps 2022, l'APELF s'est procuré deux gicleurs visant à décourager les outardes d'accéder aux terrains en bordure du lac. Nous avons expérimenté ces appareils au cours du printemps et de l'été 2022. Les deux marques testées sont très semblables dans leur utilisation. Nous avons installé les gicleurs sur trois terrains différents au cours de l'été.

Les résultats sont très efficaces : les outardes avec ou sans leurs oisillons quittent instantanément le terrain lors du déclenchement de l'appareil.

An advertisement for JET EYE WATER SPRINKLER ANIMAL REPELLER. The image shows a green solar-powered device with a water sprinkler head. The text reads 'JET EYE WATER SPRINKLER ANIMAL REPELLER' and 'SAFE & HUMANE PROTECTION AGAINST WILD ANIMALS'. It also mentions 'SOLAR POWERED' and 'MOTION ACTIVATED'. The advertisement lists the types of animals it repels: '24 Hour Protection against Bears, Birds, Cats, Dogs, Deer, Foxes, Moose, Rabbits, Raccoons, Rats, Skunks, Opossums & More.' Images of a deer and a rabbit are also shown.



1. Nous avons payé environ 75,00\$, taxes incluses, pour chaque gicleur.
2. Les gicleurs sont alimentés par des piles 2A rechargeables avec une plaque solaire intégrée. Un capteur de mouvement sur l'appareil sert de déclencheur. Lorsqu'il est déclenché par du mouvement, le gicleur fonctionne pendant environ 20 secondes.
3. Le gicleur est raccordé à un boyau d'arrosage ordinaire. La dépense d'eau ne se fait que lorsque le gicleur est déclenché.
4. L'appareil peut être ajusté quant au rayon d'arrosage et à la sensibilité du déclenchement (mouvement plus ou moins proche).
5. Lorsque des outardes s'approchent du gicleur, celui-ci se déclenche et arrose les intrusés.
6. Le gicleur s'il est placé trop près des arbres ou arbustes peut être déclenché par le mouvement des branches agitées par le vent. Le positionnement de l'appareil sur le terrain peut nécessiter des ajustements.
7. Si les outardes peuvent avoir accès à votre terrain par plusieurs endroits, il faudra déplacer occasionnellement le gicleur.
8. Facile à trouver sur internet ou dans certains centres jardiniers.
9. Le gicleur peut aussi servir à amuser les enfants en les arrosant lors des journées chaudes.
10. Les propriétaires des terrains où nous avons expérimenté les gicleurs se sont montrés très satisfaits.

Lors de l'assemblée générale de l'association prévue en juillet 2023, nous ferons tirer au sort les deux gicleurs en notre possession.

Le Réseau de suivi volontaire des lacs

Depuis 2003, l'APELF participe au réseau de suivi volontaire des lacs, sous la gouverne du ministère de l'Environnement du Québec. Chaque année un bénévole de l'association prélève des échantillons d'eau qui sont envoyés au ministère et chaque année le même bénévole mesure la transparence de l'eau selon une procédure précise. Nous avons donc des mesures relatives à la couleur de l'eau et à la transparence depuis 19 ans.

de la coloration jaunâtre ou brunâtre de l'eau. Il permet de déterminer l'évolution de la pollution organique qui, en concentration élevée, affecte les réserves d'oxygène dans l'eau. Les résultats sont exprimés en milligramme par litre (mg/l) où moins de 3 mg/l représente une eau peu colorée et 6mg/l et plus représente une eau très colorée. Par conséquent, la concentration en carbone organique dissous a une incidence directe sur la transparence de l'eau.

Le carbone organique dissous

Qu'est-ce que le carbone organique dissous et pourquoi l'échantillonner? Le carbone organique dissous (COD) provient de la décomposition de la matière organique (végétaux, microorganisme, animaux morts, contaminants apportés par l'homme) responsable

La transparence de l'eau

Qu'est-ce que la transparence de l'eau et pourquoi l'inventorier? La transparence c'est la propriété de l'eau à transmettre la lumière. Elle est mesurée à l'aide d'un disque de Secchi et elle nous informe sur la quantité de matière en suspension

dans l'eau. Plus l'eau est transparente et plus elle est de bonne qualité. La transparence diminue avec l'augmentation d'algues microscopiques dans le lac.

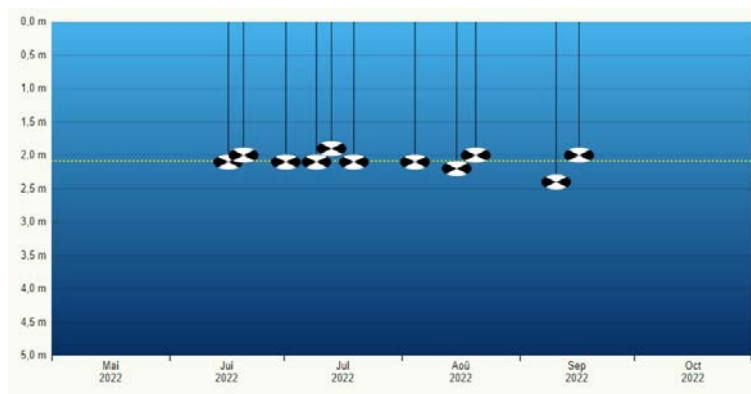
La transparence de l'eau est mesurée à l'aide d'un disque de Secchi (disque circulaire noir et blanc de 20 cm de diamètre) attaché à une corde graduée. Celui-ci est plongé dans l'eau sur le côté ombragé de l'embarcation et on mesure la profondeur à laquelle il disparaît. Idéalement, la transparence devrait être effectuée à toutes les deux semaines entre le mois de juin au mois d'octobre, car les données obtenues sont très qualitatives et changeantes selon les conditions climatiques. Ainsi on s'assure d'avoir une valeur moyenne représentative de la réalité. La transparence est notée en mètres et nous indique l'état trophique du lac.



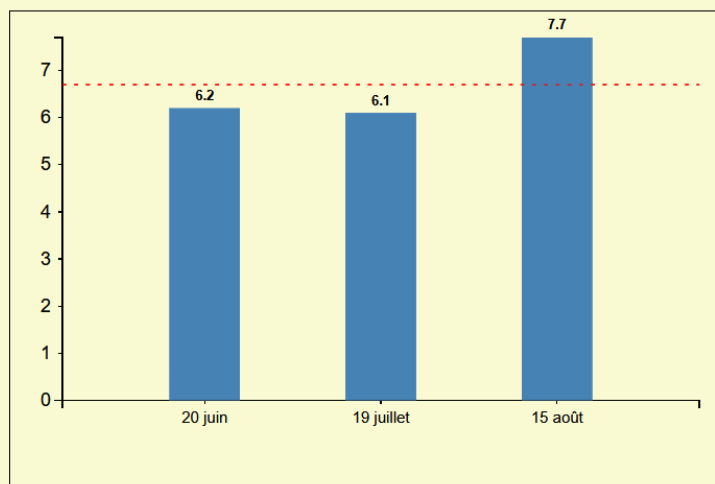
2022 une mauvaise année

L'année 2022 n'a pas été une bonne année lors de la mesure de la transparence de l'eau. La moyenne des 12 mesures de transparence de l'eau au cours de l'été est de 2,1 mètres. Ce qui frappe dans les données de 2022 c'est l'écart réduit entre les données : 1,9 à 2,4 mètres. Habituellement, il y a une plus grande variabilité des données, avec des périodes où l'eau est plus claire. Les mesures peuvent généralement varier de 1,2 à 4,6 mètres. On peut donc dire que **2022 a été marquée par une eau trouble toute la saison**. Dans le même sens, la mesure du carbone organique dissous a été plus grande en se maintenant entre 6,1mg/l et 7,7mg/l, ce qui résulte en une eau très colorée et chargée en sédiments toute la saison. Nous verrons ce que 2023 nous réserve, en espérant une amélioration de la situation.

Mesures de la transparence de l'eau pour 2022



Concentration de carbone organique dissous (mg/l)





CENTRE LASER

COULEUR DU PARC ENR.

- Centre de photocopie
- Boutique cadeaux
- Coroplaste
- Articles personnalisés
- Arrangements floraux

Nancy Lessard

Tél. : 418-225- 0067

115 rue du Parc St-Victor, Qc, G0M 2B0
Courriel: clcp.st@gmail.com

Festineige 2023

La 6e édition du Festineige, dans sa forme actuelle, a encore attiré une bonne clientèle cette année.

Que ce soit pour la pêche sur glace, le ski de fond, la marche sur le lac, les trottinettes à neige sans oublier les cerfs-volants, jeunes et moins jeunes y ont trouvé leur compte. Le chocolat chaud d'Anne-Marie, à l'accueil, donnait déjà le goût de participer et de s'amuser.

Au risque de se répéter, ces activités sont rendues possibles grâce à la participation de la municipalité et au dévouement des bénévoles qui fournissent leur temps et leur équipement pour l'entretien des pistes de ski ou de marche et de la préparation des trous pour la pêche. Nous les en remercions. Cette journée s'est déroulée avec la bonne humeur et le sourire des participants.

On se dit donc à l'an prochain!



GARAGE BIZIER INC.
— STATION EKO —

DÉPANNEUR
MÉCANIQUE GÉNÉRALE
ALIGNEMENT 3D
VENTE D'AUTOS

eko
Multi
Choix

353, rue Principale, St-Victor (Québec)
Tél.: (418) 588-6131 • Fax: (418) 588-5558
www.garagebizier.com

Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle de votre association se déroulera le dimanche 9 juillet 2023, à 9h30, au Manoir Route 66, 179 rue du séminaire. Ceux qui ont assisté à l'AGA, l'an dernier, ont profité d'une séance d'information plus qu'enrichissante sur le myriophylle à épis. Votre association est là pour informer, pour défendre et faire valoir les droits des riverains.

Il est important d'assister à votre assemblée générale annuelle. Il y a des sujets que vous aimeriez aborder, vous pouvez nous en informer par courriel : ils pourront faire l'objet de discussions lors de l'assemblée.

Veuillez mettre cette date importante à votre agenda!

Nous joindre

287, rue Marchand, Saint-Victor (Québec) G0M 2B0

Courriel : apelf.lacfortin@gmail.com

Site Web : www.lacfortin.com

Téléphone : (418) 588-6854

Facebook : APELF



**ARMAND
LAPOINTE
ÉQUIPEMENT**

561, Rang Ste-Caroline
Saint-Victor (Québec) G0M 2B0

LOCATION / VENTE D'OUTILS
VENTE / RÉPARATION DE SCIE À CHAÎNE
STIHL - HUSQVARNA
MOTEUR **HONDA**
GÉNÉRATRICE ET MOTEUR **LIFAN**
TRACTEUR À GAZON / CHASSE-NEIGE

Marco Lapointe, propriétaire
alapointequip@telvic.net

Tél. : 418 588-3567
Télec. : 418 588-6957

www.armandlapointeequipement.com



Hercule Fortin inc.
250, rue St-Joseph
St-Victor de Beauce
(Québec) G0M 2B0

Quincaillerie - Matériaux - Décoration

Tél.: 418-588-6897 Téléc.: 418-588-6898
roby.hfortin@telvic.net



266, RUE
PRINCIPALE
ST-VICTOR



179, RUE DU
SÉMINAIRE
ST-VICTOR

GARAGE & STATION DE LAVAGE

418-588-6966

**MARCEL PAGÉ & DANNIE PELCHAT,
PROPRIÉTAIRES**

FAITE ATTENTION AUX MACHINES !!!

